

L'Agenda de Paris pour les peuples et la planète

1. **Un sommet historique pour la solidarité internationale vient tout juste de s'achever.** Notre objectif est clair : un monde où la pauvreté a été éliminée et la planète préservée ; un monde où les pays vulnérables sont mieux armés pour faire face aux crises résultant des changements climatiques et des conflits. Notre stratégie est claire : nous devons mobiliser toutes les sources de financement, notamment l'aide publique au développement, les ressources nationales et l'investissement privé.
2. **Pour atteindre nos objectifs, nous devons rester unis.** Pour empêcher une fragmentation de la communauté internationale, nous transformerons la gouvernance de l'architecture financière internationale afin de la rendre plus efficace, plus équitable et mieux adaptée au monde contemporain.
3. **Nous avons identifié quatre principes directeurs qui nous aideront à atteindre cet objectif :**
 - *Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète.*
 - *Les pays doivent s'approprier les stratégies en matière de transition.* Les pays, qui sont confrontés à des besoins différents, sont susceptibles d'adopter divers scénarios de transition, tout en conjuguant leurs efforts pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Nous accélérons la mise en œuvre des Partenariats pour une transition énergétique juste et des plateformes pays pour les forêts, la nature et le climat.
 - *Nous avons besoin d'une impulsion financière et de plus de ressources pour aider les économies vulnérables à sortir leur population de la pauvreté, tout en protégeant la planète.*
 - *Le système financier international doit être plus performant : le rôle des capitaux privés.* Notre aptitude à relever les défis mondiaux dépendra fondamentalement de l'augmentation des flux de capitaux privés pour transformer les économies émergentes et en développement, parvenir à un monde à zéro émission nette et respectueux de l'environnement et réduire les inégalités plus efficacement.
4. **D'une manière générale, nous avons besoin d'une forte impulsion financière pour soutenir les mesures concrètes que nous avons adoptées ou proposées lors du Sommet :**
 - Nous avons atteint l'objectif visant à allouer 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (ou de contributions équivalentes) aux pays les plus vulnérables, en particulier en Afrique, et nous appelons à des engagements supplémentaires. Nous invitons les pays en mesure de le faire à œuvrer à la mise en place d'autres mécanismes de réallocation des DTS.
 - Il y a désormais de grandes chances que nous atteignons notre objectif de 100 milliards de dollars de financements pour le climat cette année. Nous suivrons de près la réalisation de cet objectif et nous veillerons à ce que les pays les plus vulnérables reçoivent une part équitable des ressources.
 - Nous devons nous montrer plus efficaces. Chaque dollar prêté par les banques multilatérales de développement (BMD) devrait s'accompagner d'au moins un dollar de financement privé. Nous attendons ainsi des BMD qu'elles mobilisent au moins 100 milliards de dollars de financement privé chaque année à destination des économies émergentes et en développement.
 - Nous prévoyons également une augmentation globale de la capacité de prêt des BMD au cours des dix prochaines années pour atteindre 200 milliards de dollars, grâce à l'optimisation de leurs bilans et à une plus grande prise de risques. Si ces réformes sont mises en œuvre, les BMD pourraient avoir besoin de plus de capitaux. Nous collaborerons également afin de favoriser les investissements dans un certain nombre de grands projets d'infrastructure en Afrique.
 - Nous devons accélérer les procédures en matière de suspension et de traitement de la dette lorsque cela est nécessaire, notamment pour accroître la marge de manœuvre budgétaire des pays surendettés. Nous ferons des progrès dans la mise en œuvre du Cadre commun, comme nous l'avons fait pour le Tchad et la Zambie. Nous devons également nous soutenir mutuellement lorsque l'un d'entre nous est touché par une catastrophe naturelle. Cela nécessite des instruments spécifiques, notamment des clauses de suspension de la dette en cas de catastrophes naturelles d'origine climatique.
 - Nous avons besoin que l'ensemble des institutions financières et des acteurs du secteur financier œuvrent de concert. Nous assurerons la coordination de nos BMD et de nos banques publiques de développement dans le cadre du réseau « Finance en commun ». Nous coopérerons pour la transition énergétique grâce au Club climat.
5. **D'autres travaux se poursuivront en collaboration avec le G20 et les présidences de la COP climat dans les domaines suivants :**
 - De nouvelles pistes de fiscalité internationale seront explorées afin de respecter nos engagements en matière de climat. Nous nous efforcerons également de reprendre le contrôle des flux financiers qui échappent aux systèmes fiscaux légitimes.
 - Nous promouvoir des partenariats équitables afin de créer de la valeur ajoutée en transformant localement les matières premières et les minéraux essentiels, et nous renforcerons notre engagement de déployer des infrastructures en matière de soins de santé et d'alimentation pour accroître la souveraineté des pays.
 - Une reconstitution ambitieuse des ressources de l'Agence internationale de développement permettra de maintenir et d'accroître le financement des mécanismes les plus concessionnels de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).
 - La Banque mondiale et le FMI seront encouragés à inclure la vulnérabilité climatique dans leurs analyses de la viabilité de la dette, notamment pour permettre d'investir davantage dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques.
 - Les moyens d'atténuer ou de réduire les risques considérés comme excessifs, en particulier en matière de change, seront étudiés.
 - Une nouvelle facilité de financement internationale pour les forêts sera créée pour rémunérer les services écosystémiques, en investissant dans les marchés de capitaux et en allouant les recettes dégagées aux pays forestiers engagés.

→ Pour veiller à ce que les engagements se traduisent par des avancées concrètes, nous créerons un comité de travail mixte, auquel participeront les organisations internationales et régionales, les pays et les sociétés civiles, pour assurer le suivi de cette feuille de route. Nous nous réunirons à nouveau à Paris, avant la COP30, afin de faire le point sur ces engagements.